

GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT APAC FACULTATIVE

Notre association a souscrit auprès de l'APAC, de par son affiliation à La Ligue de L'Enseignement et à l'UFOLEP, une assurance collective Multirisque Adhérents/Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Elle intègre également des garanties de base « Individuelle Accident » (*). Elle garantit chaque licencié en Individuelle Accident Corporel suivant les plafonds indiqués ci-dessous (cf première colonne).

En outre, vous avez la possibilité de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel. Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous (colonnes options CIP).

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (8)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP
Tarifs 2021/2022	1,31 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

(*) Si vous souhaitez ne pas souscrire les garanties de base, le signaler au moment de l'inscription.